COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2022

<u>Présents</u>: I.VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, A.LE ROY-ARNAUD, D.BEAUMESNIL, M.COURTUAT, A.PERRET, R.FORESTIER, B.BERGERON,

Excusés: S.SAGUETON, H.BONCOMPAIN, M.T. MARTIN a donné pouvoir à I.VERDUN et D.GRANDMONTAGNE a donné pouvoir à B.BERGERON.

- ✓ <u>Désignation du secrétaire de séance</u> : Mme Rachel FORESTIER est désignée secrétaire de séance.
- ✓ Adoption du CR du 26 novembre 2021 : adopté à l'unanimité.
- Désignation membres pour signature de l'acte authentique –cession parcelle B N° 1727 La Pénide dans le patrimoine communal: pour la création d'un lotissement au prix de 11 € le m² pour une surface de 2 322 m². Vente par acte administratif rédigé par le centre de Gestion de la F.P.T. qui sera signé par Mme F.MASSARD, représentant la commune et Mr B.BERGERON représentant la section de la Pénide en présence de Mme le Maire seule habilitée à procéder à l'authentification.
 - o Adopté à l'unanimité des présents
- ✓ <u>Rétrocession d'une parcelle de terrain D N° 1932 Les Vernassoux</u>: Le Conseil Municipal valide l'acquisition de la parcelle située aux Vernassous et appartenant à Mr CHALENDARD Jean-Paul, section D N° 1932 d'une surface de 95 m2, à titre gratuit. Cela permettra d'élargir la voie communale. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
 - Adopté à l'unanimité des présents
- ✓ <u>Cession à la Commune de la parcelle D N° 1719, Batailloux</u>: Dans le cadre de la déviation de la RN88,, la Région Rhône-Alpes-Auvergne propose d'acheter à la commune la parcelle située à Batailloux, Section D N° 1719 d'une surface de 4 272 m2 au prix de 0,37 € le m2. Afin de pouvoir réaliser cette opération, le Conseil Municipal valide la cession du bien de section Le Bouchas, Ouillon N° 1719 dans le patrimoine communal. Adopté à l'unanimité des présents
- ✓ <u>Convention d'adhésion aux missions «Assistance Progiciels » et « Dématérialisation des procédures »</u> : Le Conseil Municipal valide cette convention qui se terminera le 31 Décembre 2026.
 - o Adopté à l'unanimité des présents
- ✓ <u>Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public</u> : le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Départemental d'Energie la collecte, la gestion et le contrôle des RODP télécommunications dues sur le territoire de la commune.
 - Adopté à l'unanimité des présents

Questions diverses

- ✓ Recensement: la commune compte 732 habitants au 1^{er} janvier 2022.
- ✓ Nettoyage envisagé des salles communales, prévu et sera par une entreprise.

- ✓ Projet de changement d'équipement de la salle des fêtes : Gazinière+four, lave vaisselle, frigo. Installation d'un chauffe-eau supplémentaire.
- ✓ Un défibrillateur est installé contre le mur de la salle communale, à l'extérieur, côté mairie.
- ✓ Sécurité renforcée en bois, sur le pont de la Roudesse.
- ✓ Des travaux sont à envisager pour clôturer l'accès au dépôt technique. Nécessité de faire un enrochement et pose de portail.
- ✓ Dotation de l'agglo pour du matériel informatique dans le cadre de la médiation numérique.
- ✓ Il est accordé un budget de 200 000€ pour la voirie pour le Bouchas, la Chaud d'Ouillon, Batailloux, les Chazes, les Vignes.
- ✓ Des travaux sont à prévoir également pour les restaurations de biens de section.
 - o Assemblée d'Ouillon (fenêtres et porte)
 - o La Pénide : fenêtres et chassis et porte, traitement de charpente et plancher
 - o Gouttières à la Pénide
 - o La croix du Triadour
 - Le four du Bouchas
 Dossier à déposer pour subventions.
- ✓ Illiwap : application d'information pour la commune : un essai peut être envisagé sur quelques mois après informations auprès de la société qui développe l'application.
- ✓ Bibliothèque : l'association « Lire et Découvrir » a été créée. Le but étant de faire vivre la bibliothèque.
 - O Des réaménagements de l'espace dans la mairie seront à envisager pour avoir quelque chose de plus cohérent. Incluant le local dédié à la Poste.
 - o Un désherbage est à prévoir parmi le stock des livres.
 - o Une journée est prévue le 26 juin 2022 pour présenter les actions envisagées.
 - o Des permanences plus fréquentes sont prévues à partir de septembre 2022.
 - Budget à chiffrer.
- Cantine: un nouveau système de réservation/paiement pourrait être envisagé pour faciliter la gestion, gestion en ligne. Projet à creuser et évaluer l'intérêt que cela peut avoir pour toutes les personnes concernées.

Mme R.FORESTIER,

Mme I.VERDUN,

Secrétaire de Séance.

Maire de Saint-Hostien.

A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH